



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 11 SP 2

PV de la Commission Sportive du 26 juillet 2024

Président : M. TRINQUESSE Jean-Louis

Présents : Mme VIÉ Florence et MM. BATREAU Michel, BÉNARD Christian, ROMOJARO Mickaël et SCHMINKE Didier

Assiste : Mme FOREY Stéphanie (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10h00

Formation des groupes Seniors – Saison 2024 / 2025

La Commission procède à la constitution des groupes Seniors du Championnat Départemental 3 sur la base des PV de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs en date du 25 juillet 2024.

Ces groupes restent soumis à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

Les groupes sont constitués comme suit :

DÉPARTEMENTAL 3

Groupe A

- 1) Cerisiers 2
- 2) Gâtinais
- 3) Sens FP 2
- 4) Saint Denis 2
- 5) Sergines 1
- 6) Sens Jeunesse 2
- 7) SC Sénonais 1
- 8) Villeneuve sur Yonne 1
- 9) Vinneuf Courlon 2
- 10) Malay le Grand 2
- 11) Saint Julien 1

Groupe B

- 1) Aillant 2
- 2) Appoigny 3
- 3) Auxerre SC 2
- 4) Charbuy Fleury 1
- 5) Cheny 1
- 6) Migennes 2
- 7) Monéteau 2
- 8) Mont St Sulpice 2
- 9) Seignelay 1
- 10) Vergigny St Flo Port. 2
- 11) Sergines 2

Groupe C

- 1) Neuvy Sautour 1
- 2) Briennon 1
- 3) Champs sur Yonne 2
- 4) ECN 3
- 5) Ravières 1
- 6) Tanlay 1
- 7) Serein AS 1
- 8) Serein HV 1
- 9) UF Tonnerrois 2
- 10) Varennes 3
- 11) Vergigny St Flo Port. 1

Groupe D

- 1) Andryes Chatel Censoir 1
- 2) Asquins Montillot 1
- 3) Avallon 3
- 4) Coulanges la Vineuse 2
- 5) Quarré St germain 1
- 6) Magny 3
- 7) St Sauveur Mo St Fargeau 1
- 8) Serein AS 2
- 9) Toucy 3
- 10) Varennes 2
- 11) Vermenton 2



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Rappel :

Selon le Règlement du Championnat Séniors, Article 3 -Alinéa D :

« 2. Le club engageant 2 équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non-réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District ».

Fin de la réunion : 11h00

Prochaine réunion : 27 août 2024 à 18h00

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

